

Folia Pharmacotherapeutica février 2025

Épidémies de rougeole dans plusieurs pays : vérifiez le statut vaccinal !

Plusieurs pays sont touchés par des épidémies de rougeole, notamment des destinations de vacances populaires comme l'Italie, l'Autriche et la Suisse. Nous vous renvoyons à [Wanda.be > Rougeole : pays avec une épidémie](#) (dernière mise à jour : 19/2/2025).

La rougeole est très contagieuse. Il est nécessaire de **couvrir plus de 95% de la population avec les 2 doses du vaccin RRO** pour pouvoir assurer une immunité de groupe.

Les autorités sanitaires appellent à vérifier le statut vaccinal contre la rougeole avant le départ. **Nous rappelons les recommandations relatives à la vaccination contre la rougeole.**

Dans le cadre d'un voyage :

- Pour les **pays où il y a des épidémies de rougeole**, les recommandations décrites sur [Wanda.be > Rougeole : pays avec une épidémie s'appliquent](#) :
 - vérifier le statut vaccinal ; en prêtant une **attention particulière aux adultes qui n'ont pas été complètement vaccinés (voir plus loin)** ;
 - enfants entre 6 et 12 mois: une vaccination « précoce » est recommandée. Note : cette dose « précoce » ne confère pas encore une protection suffisante, et une vaccination complète doit donc encore être effectuée à partir de l'âge de 12 mois.
 - enfants dès l'âge de 12 mois: il est recommandé d'administrer la deuxième dose avant le départ en voyage, même si c'est plus tôt que prévu dans le calendrier vaccinal de base. Cette deuxième dose précoce compte comme une deuxième vaccination si elle est administrée au moins un mois après la première dose.

Vaccination de base des enfants :

- 1ère dose à l'âge de 12 mois.
- 2ème dose à l'âge de 9 à 10 ans (4ème année, Flandre) ou de 7 à 9 ans (2ème année, Fédération Wallonie-Bruxelles).

Voir aussi Répertoire > tableau 12a.

Vaccination de rattrapage chez les jeunes de moins de 18 ans qui n'ont pas eu la vaccination de base :

- 2 doses à un intervalle d'au moins 4 semaines [Avis CSS 9111 – Vaccination de rattrapage].

Adultes qui n'ont pas été complètement vaccinés et qui n'ont pas eu la rougeole :

- Chez les **adultes nés après 1970** qui n'ont jamais eu la rougeole et qui n'ont pas été complètement vaccinés contre la rougeole : 2 doses à au moins 4 semaines d'intervalle [Avis CSS 9111 - Vaccination de rattrapage]. Lorsqu'une dose a déjà été administrée dans le passé, une seule dose supplémentaire suffit.
- La rougeole étant endémique en Belgique **avant 1970, les personnes nées avant cette date** sont considérées comme immunisées.

Prophylaxie post-exposition :

Chez les personnes qui n'ont pas été (complètement) vaccinées contre la rougeole et qui sont en contact avec une personne contaminée, la vaccination dans les 72 heures peut offrir une protection partielle. Pour les recommandations en Wallonie-Bruxelles, voir la fiche informative MATRA rougeole; pour les recommandations en Flandre, voir [Overzicht infectieziekten > Mazelen > Richtlijn mazelen](#)

Note

- **M.M.R. VaxPro®** est mis à disposition gratuitement par les communautés dans le cadre de la vaccination de base (voir Répertoire > Tableau 12a.) et dans certains groupes cibles d'adultes (voir Répertoire > Tableau 12b).

Ressources utiles

- Répertoire, chapitre 12.1.1.2. Vaccin contre la rougeole
- Bruxelles et la Fédération Wallonie-Bruxelles :
 - Vivalis.brussels: <https://www.vivalis.brussels/fr/rougeole-professionnels>
 - Vaccination-info.be: <https://www.vaccination-info.be/maladie/rougeole/> et <https://www.vaccination-info.be/rougeole-deux-doses/>
 - Lettre aux vaccinateurs du 11/4/2024
- Vlaanderen > Departement Zorg :
 - <https://www.departementzorg.be/nl/infectieziekte/mazelen>
 - Brief aan de huisartsen (20/1/2025)

Noms des spécialités concernées :

- Vaccin rougeole-rubéole-oreillons : M.M.R. VaxPro®, Priorix® (voir Répertoire)
- Vaccin rougeole-rubéole-oreillons-varicelle : ProQuad® (voir Répertoire)

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.